



Divulgation à un tiers d'expertise judiciaire en cours d'instanc

Par **yyi**, le **16/08/2011** à **16:30**

Bonjour,

Je suis en instance contre un constructeur auto - L'expertise judiciaire a eu lieu et comme elle m'est favorable, nous en sommes à négocier une transaction. Un ami victime exactement du même souci automobile n'a pu bénéficier d'une expertise judiciaire aussi favorable que la mienne car il a procédé aux réparations de son véhicule AVANT l'expertise. (il en avait besoin) Il me demande de lui transmettre ma propre expertise judiciaire pour appuyer son dossier - Mon avocat répond un coup oui, un coup non mais ne transmet rien à son avocat.

Pouvez vous me dire si le fait de transmettre ma propre expertise judiciaire en cours d'instance - phase de négoc - peut nuire à mon dossier ? Est ce que ce serait une faute de ma part qui pourrait faire capoter la transaction ?

ou bien cette expertise judiciaire peut-être considérée comme PUBLIQUE puisqu'ordonnée par un juge de TGI ?

De plus, cette expertise judiciaire - qui c'est vrai détaille exactement le même souci connu de ce moteur- peut-elle réellement être utile dans l'instance de mon ami ? (lui a lui aussi intenté un procès au même constructeur pour la même cause

merci de vos avis précieux -

cordialement

yyi

Par **mimi493**, le **16/08/2011** à **16:52**

Faites-le après la négo quand l'affaire sera réglée (le but est d'abord que vous obteniez satisfaction)

Par **yyi**, le **17/08/2011** à **07:28**

merci de votre réponse mimi

mais je reste sur ma faim : vous me faites une réponse de bon sens, mais je veux des réponses juridiques

- le fait de rendre publique une expertise judiciaire en cours d'instance est-il interdit par les textes ?

merci de préciser

cordialement

yyi

Par **yyi**, le **19/08/2011** à **15:47**

Alors ?

Pas de réponse précise à cette question ?

merci

yyi